

pour

ILLE-ET-VILAINE

l'Education,
l'Enseignement,
la Recherche,
la Culture,
la Formation,
l'Insertion en

Bulletin Trimestriel de la section départementale de la FS.U.

14, rue Papu, 35000 RENNES - Tél./Fax 02 99 63 94 50 - E-mail : fsu35@fsu.fr

ÉDITO

CETTE ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 AURA RÉELLEMENT ÉTÉ PARTICULIÈRE.

Elle débute par le combat contre la réforme des retraits qui a été bien suivi dans nos professions car nous avons réussi à déconstruire le discours gouvernemental. Nous avons montré que cette réforme était injuste, qu'elle accentuerait bien des inégalités. Elle remet en cause les solidarités intergénérationnelles et n'offre aucune garantie aux agents de l'état, et impacterait durement les femmes.

En parallèle, la loi dite de transformation de la Fonction Publique entrée en vigueur en janvier 2020, a entraîné la suppression des commissions paritaires créant, ainsi, un nouveau recule des droits des personnels. Elle a réduit drastiquement les possibilités d'intervention des représentant.e.s des personnels. L'individualisation est en marche et la responsabilité personnelle devient plus prégnante.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a permis de remettre en lumière certains manquements de la part de l'État, notamment dans sa façon de gérer les services publics. Malgré cela, la Fonction Publique a répondu présente et s'est montrée indispensable au fonctionnement de notre société, n'en déplaise à celles et ceux qui en doutaient. Les personnels soignant.e.s mais aussi leurs revendications ont reçu un large soutien de la population, obligeant le pouvoir à reconnaître des erreurs dans ses choix précédents. Ce sont bien ces mêmes personnels qui font tenir debout un des piliers essentiels de la solidarité dans notre pays : notre système de santé. Mais rien n'est jamais acquis pour celles et ceux qui rendent le service public, assurent les solidarités concrètes. Elles et ils peuvent être reconnu.e.s essentiel.le.s à la nation un jour puis discrédité.e.s médiatiquement le lendemain. La campagne de dénigrement qu'ont eu à subir les enseignant.e.s accusé.e.s de traîner des pieds

témoigne de ce mépris. Et pourtant, leur extraordinaire investissement dans cette période si compliquée devrait prouver le contraire. La solidarité reste un combat que nous continuerons à mener à la FSU.

Le gouvernement vient de subir un remaniement sans véritable changement de cap. La politique libérale reste de mise et avec elle l'accentuation des inégalités. Les réformes mises de côté durant les derniers mois vont revenir sur la table dès à présent. Il nous faudra être mobilisés pour ne pas se laisser imposer des réformes régressives.

Le jour d'après ne doit pas être pire que le jour d'avant.

C'est pour toutes ces raisons que la FSU continue d'être force de proposition. Elle a élaboré un **plan d'action en faveur de la jeunesse** applicable dès à présent. Elle a construit, de façon unitaire, au sein du collectif « Plus Jamais ça », un plan de sortie de crise. Ces mesures doivent nous permettre d'aborder l'avenir avec des perspectives correspondant à nos valeurs.



Rennes le 09 Juillet 2020
Jean-Marc Llavori,
Secrétaire départemental

SOMMAIRE

Editorial.....	p.1
2S2C : une menace pour l'EPS et les activités artistiques ?	p. 2/3
Le SNEPAP-FSU.....	p. 4
Les priorités du collectif <i>Les Jours Heureux</i> plus que jamais d'actualité.....	p. 5
Enseigner : un métier de conception ou d'exécution ?	p.6

2S2C : une menace pour l'EPS et les activités artistiques ?

Le dispositif « 2S2C » pour « Sport, Santé, Culture et Civisme » s'inscrit dans le plan de déconfinement voulu par le gouvernement. Il a pour objectif initial de vouloir favoriser l'accès aux activités physiques, sportives et culturelles pour les élèves dans le cadre d'un retour progressif à l'école.

Voici un extrait du protocole du 8 mai 2020 signé conjointement par le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports et le comité national olympique et sportif français : « l'objectif du 2S2C dans le champ sportif est de **permettre la pratique d'activités physiques et sportives sur le temps scolaire en complément de l'EPS.** »

Notre ministre, qui n'a eu de cesse depuis son arrivée, de diminuer de façon constante les moyens accordés à la discipline, aurait-il eu soudainement envie de nous soutenir en développant le sport à l'école ?

La réalité semble bien plus sombre et plusieurs éléments nous démontrent, au contraire, que sous l'objectif de « plus de sport à l'école », se cache en réalité une attaque contre l'enseignement de l'EPS, discipline scolaire obligatoire, encadrée par des personnels formés et recrutés à haut niveau.

Tout en affirmant qu'il ne remplace pas l'EPS, le protocole précise que « l'objectif dans le champ sportif est **d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs** en proposant d'encadrer une activité physique et sportive. » L'intervention sur le temps scolaire doit, rester de la responsabilité de l'Éducation Nationale et non être transférée vers des personnels moins formés et donc moins bien rémunérés.

Il n'est pas ici question d'opposer le monde fédéral avec ses clubs et ses éducateurs et celui de l'enseignement mais bien de rappeler que les objectifs et finalités sont de natures différentes (spécialisation / polyvalence, focale sportive / éducative) et que ces différents acteurs ne peuvent se substituer les uns aux autres.

L'attaque n'est pas nouvelle puisque déjà en 1972, un dispositif (les CAS pour centre d'animation sportive) avait été initié dans le but d'installer le « sport optionnel » et étaient destinés à accueillir les élèves volontaires de l'enseignement secondaire mais en dehors du temps scolaire. Plus récemment, la mise en place de l'accompagnement éducatif et son volet sportif introduisait un modèle similaire.

Dans le contexte actuel et puisque nos dirigeants y font souvent référence, la discussion, l'échange entre partenaires auraient dû être privilégiés mais le protocole est venu « d'en haut » sans aucune concertation avec les intéressé.e.s.

Le dispositif a été présenté comme un moyen temporaire, le temps du déconfinement, de gérer au mieux les élèves en sur-nombre par rapport au nombre de salles disponibles mais les propos du ministre de l'éducation nationale devant le Sénat le 19 mai dernier, nous laissent présager d'une toute autre issue et nous montre la vision de l'école qu'il tente de mettre en place. Une école des supposés fondamentaux (lire, écrire, compter, se respecter) où les pratiques sportives et artistiques, ainsi que les disciplines artistiques et musicales seraient reléguées à la marge. Le « 2S2C » deviendrait l'horizon pour l'école de demain où le « plus de sport et de culture » se traduirait dans les faits par la suppression de l'enseignement de l'EPS et des arts (au sens large) ainsi que d'autres enseignements.

Ce dispositif est une modalité d'accueil supplémentaire des enfants sur le temps scolaire palliant à l'incapacité matérielle et humaine de l'école à accueillir tous les élèves en groupe de 10-15. Mais s'il devait être prolongé à la rentrée prochaine, et devenir la rustine de l'éducation nationale, lorsque l'école ne peut accueillir tous ses élèves, faute d'enseignants, faute de places, ou encore en cas d'urgence sanitaire, il deviendra un moteur puissant de renforcement des inégalités. En externalisant les pratiques sportives, mais aussi les arts et la culture, mises en œuvre localement par des partenaires privés, sur le temps scolaire - club sportifs, associations, mais aussi parents et prestataires privés peuvent être les animateurs de ces temps éducatifs - il renforce les inégalités territoriales. Basé sur le volontariat et le choix des familles et des élèves, il renforce les inégalités sociales et culturelles.

Ce dispositif est en concurrence directe avec l'EPS en ce qui concerne l'accès aux installations sportives, très souvent propriété des mairies désignées pour mettre en œuvre le

« 2S2C », et dont dépendent 80% des installations sportives en France.

Le « jour d'après » semble être synonyme de moins d'école, moins de discipline d'enseignement scolaire et toujours plus d'économies. Le drame sanitaire était censé avoir installé l'idée selon laquelle « des biens et des services doivent être placés en *dehors* des lois du marché » (*E. Macron, allocution 12 mars 2020*). Le « 2S2C » n'est qu'une preuve supplémentaire, s'il en fallait, que l'hypocrisie et le cynisme du pouvoir actuel n'auront que les limites que nous leur imposerons. Car eux, iront jusqu'au bout de leur « *extrême austerité* ».

Le dispositif « 2S2C » entretient une réelle confusion entre le temps scolaire, périscolaire, entre des disciplines relevant de l'enseignement pour toutes et tous et des activités facultatives encadrées par des intervenant.e.s. L'enseignement sur temps scolaire doit bien être dispensé par des enseignant.e.s et toute intervention extérieure doit se faire dans le cadre d'un projet concerté entre équipe pédagogique et intervenant.e.s extérieur.e.s. Ici il y a confusion et aucune visibilité pour l'enseignant.e qui confie ses élèves sur le temps scolaire. L'activité n'est alors en rien complémentaire des projets menés en classe. Par ailleurs, ce dispositif n'a pas eu le succès escompté et n'a concerné que bien peu d'écoles depuis la reprise de l'école le 11 mai. (1,5% des élèves scolarisés sur le territoire – Source DGESCO).

Parce que la crise que nous traversons ne doit pas être un prétexte pour déréguler l'Ecole et parce que nos élèves ont le droit à une instruction de qualité, nous refusons massivement la mise en œuvre de ce dispositif qui remet en cause de manière infondée la place de l'EPS et des enseignements artistiques.

Guillaume Chicot

Le SNEPAP-FSU



Le SNEPAP-FSU, syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire est un syndicat multi-catégoriel, historiquement implanté dans les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

Depuis sa création, en 1958, le SNEPAP-FSU a étendu son champ de syndicalisation à l'ensemble de l'administration pénitentiaire : il compte parmi ses adhérents des personnels d'insertion et de probation, des personnels de surveillance, des personnels administratifs, des personnels de direction et des psychologues.

En 2001, il a choisi d'adhérer à la FSU, et rejoint ainsi le SNPES-PJJ pour fonder la FSU Justice, représentative au comité technique ministériel depuis sa création en 2011.

Porté par ses valeurs humanistes, le SNEPAP-FSU estime que les questions de sécurité ne doivent pas être réglées au détriment de la défense des droits de l'Homme et des valeurs républicaines. Il milite ainsi pour que l'incarcération ne soit plus la sanction de référence mais l'ultime recours.

Partie prenante des tribunes et des appels à une réduction massive du nombre de détenus incarcérés pendant la crise sanitaire que nous venons de traverser, le SNEPAP-FSU continuera à œuvrer dans ce sens.

C'est ensemble que nous pourrions moderniser la politique pénale et pénitentiaire de notre pays, avec le concours de l'opinion publique, de nos gouvernements, de ceux qui

rendent la justice et des agents, de tous les agents de l'administration pénitentiaire.

Pour que demain, la prévention de la récidive porte notre action commune et que tous les personnels soient fiers d'exercer leur métier.

Cette vision d'une prison différente, qui deviendrait l'exception pour laisser davantage de place aux peines exécutées au sein de la communauté (dont il est démontré qu'elles sont plus efficaces), améliorerait les conditions de vie des détenus et de travail des personnels, attire vers le SNEPAP-FSU des professionnels tous corps confondus au sein de notre administration.

Frédéric EKO
Secrétaire Régional
SNEPAP-FSU Grand-Ouest

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tél : 07.69.17.78.42 – 07.83.93.41.44

Messagerie : snepap@fsu.fr

Site Internet : <http://snepap.fsu.fr>

<https://twitter.com/snepap>

Les priorités du collectif

Les Jours Heureux plus que jamais d'actualité

Durant le confinement et les semaines qui ont suivi, le **Collectif rennais Les Jours Heureux** a poursuivi ses activités et son travail d'éducation populaire en direction des citoyens sur la question de la protection sociale. L'ampleur de la crise sanitaire et sociale en cours a amené les membres du collectif à reprendre le programme du CNR (Conseil National de la Résistance) et à l'actualiser : quelle société les résistants de 1944 auraient voulu promouvoir ? Quelle société, nous, leurs héritiers nous voulons construire ? Le texte qui a été rédigé peut être consulté : https://rennes.snes.edu/IMG/pdf/texte_nouveau_cnr.pdf

D'autre part, des contacts ont été pris avec le CNNR (Conseil National de la Nouvelle Résistance) créé par des intellectuels et militants dont Gilles Perret, Gérard Mordillat, Danièle Linhart, Denis Robert... Le but, après publication d'un appel national (cf www.cnnr.fr), est de valoriser et relayer les initiatives partout en France, qui se placent dans l'esprit du CNR. La première action a été menée le samedi 27 juin : un « pique-nique résistant » organisé au "Parc du Berry" à Villejean. Une météo peu engageante explique sans doute une participation surtout militante alors que la population du quartier s'est peu mobilisée. Mais il faut aussi faire le lien avec l'effondrement de la participation aux dernières élections et l'ampleur de la désillusion des classes populaires face au refus des forces dirigeantes d'accepter toute alternative au libéralisme.

Les participants au débat ont bien conscience du travail citoyen énorme à accomplir pour mobiliser les victimes du système et dépasser les inhibitions. Il ne faut pas oublier l'enseignement premier du CNR : la résistance aux injustices et l'audace de rêver les jours heureux. C'est pourquoi la réflexion a débouché sur un programme d'action ambitieux axé sur 2 modules majeurs.

Synthèse ci-dessous :

I – Des mesures nationales :

- 1 - Organiser une assemblée constituante pour écrire une nouvelle constitution.
- 2 - Porter immédiatement le SMIC à 1700 € et recréer 200 000 postes de fonctionnaires pour soulager les services publics.
- 3 - Mettre en place la socialisation des moyens de production, mettre le travailleur au centre de la vie sociale et économique.

II – Des actions à mener localement :

- 1 - Mener des actions d'éducation populaire pour former les gens aux enjeux de la société.
- 2 - Créer une assemblée citoyenne décisionnaire.
- 3 - Créer des groupements d'achat de proximité, basés sur la solidarité, évitant les grands systèmes de vente (alimentation, construction, etc.).

Il faut à toute force que la conjonction des initiatives locales, des analyses intellectuelles et des impulsions des organisations associatives, syndicales et politiques (de gauche) débouche sur la relance de la contestation sociale et retourne le rapport de forces au profit des classes populaires, des salariés et des travailleurs. A l'heure où le gouvernement reprend ses agressions contre le modèle social : imposer un nouveau paradigme, de nouvelles priorités, de nouvelles règles démocratiques...

Patrick Tarrow

Enseigner : un métier de conception ou d'exécution ?

Depuis son arrivée au ministère, Jean Michel Blanquer souffle le chaud et le froid sur la profession d'enseignant.

Pour la FSU, il n'y a aucun doute : les enseignant-es sont bien concepteurs et conceptrices de leur métier qui est en évolution perpétuelle.

Notre ministre semble cependant avoir une toute autre conception partant d'un fonctionnement très vertical, descendant et prescriptif, là où nous envisageons les choses de façon plus horizontale et collaborative.

Le confinement lié à la pandémie incite à s'interroger de nouveau sur les volontés ministérielles. Beaucoup de lien, de sites clés en main ont été proposés pour essayer de minimiser l'impact de ce temps sur les élèves. Avec un gouvernement très « start-up nation » la tentation de laisser croire que l'outil peut se suffire à lui-même est grande. C'est d'ailleurs ce qui a fait dire au ministre que les enseignants assuraient la « continuité pédagogique » alors même que tous s'accordaient à dire qu'ils ont essentiellement maintenu du lien entre les apprentissages et leurs élèves mais que cela n'avait rien à voir avec un cours en présentiel.

Le problème n'est pas l'outil bien entendu mais de laisser croire qu'il peut tout changer.

Si les enseignantes et les enseignants ont su faire preuve d'inventivité, d'adaptabilité pour maintenir un lien entre l'école, les élèves et leurs parents, cet épisode fait toutefois la démonstration, s'il en était besoin, que la classe reste le lieu incontournable pour apprendre. Elle favorise les interactions entre élèves, entre élèves et enseignant, et permet d'user de toute la variété des dispositifs pédagogiques nécessaires, particulièrement aux élèves les plus éloignés de l'école. Si certains

parents, peuvent accompagner leur enfant, les apprentissages ne peuvent et ne doivent se faire en dehors de la classe.

Le ministre veut imposer sa politique éducative sans concertation avec les personnels. Chercher à mettre les enseignants uniquement à la tâche est une façon de les écarter des véritables préoccupations qu'ils ont, à savoir, faire en sorte que tous les élèves comprennent afin qu'ils puissent avoir à terme un regard critique et construit sur les choses, sur ce qu'on leur dit ou demande. L'émancipation de l'individu est donc essentielle.

Pour s'en convaincre, si besoin en était, il faut parfois lire et chercher à comprendre les raisons pour lesquelles les enseignants sont attachés à leur liberté pédagogique.

Je me permettrai en guise de conclusion mais surtout pour susciter la réflexion de citer Ferdinand Buisson, citation utilisée il y a quelques mois par Philippe Meirieu :

« L'instruction primaire, telle que la définit la loi du 28 mars 1882, n'est plus cet enseignement rudimentaire de la lecture, de l'écriture et du calcul que la charité des classes privilégiées offrait aux classes déshéritées : c'est une instruction nationale embrassant l'ensemble des connaissances humaines, l'éducation tout entière, physique, morale et intellectuelle ; c'est le fondement sur lequel reposera désormais l'édifice tout entier de la culture humaine. (...) Nous ne sommes aujourd'hui qu'au début, et bien des obstacles se dressent encore devant l'œuvre commencée ; mais la démocratie moderne a pris conscience d'elle-même, elle sait que c'est la condition de son avenir. »

Ferdinand Buisson, article « Instruction primaire »
du Dictionnaire de pédagogie, 1884.

Guislain David et Jean-Marc Llavori